

# Eurl Auberge Heïdi

23 rue Jean COLTAT - 54120 BERTRICHAMPS -  
aubergeheidi@orange.fr



## Contrat de location gîte "les oies"

Entre les soussignés:

Madame Heïdi Collard, gérante et propriétaire de l'auberge Heïdi, demeurant 23 rue Jean Coltat à Bertrichamps,

et,

M.....,

demeurant.....

Ci-après dénommé le LOCATAIRE

IL A ETE CONVENU ET ACCEPTE CE QUI SUIIT

### 1/ ETAT DESCRIPTIF DE L'HABITATION

Construction de 2007,

2 chambres: l'une équipée d'un lit de coin de 120cm, l'autre, avec un lit de milieu de 140 cm,

Une pièce principale à vivre avec cuisine et partie repas, en contrebas, salon et coin feu.

**Sanitaires:**

Douche avec jets et lavabo, Toilettes séparées.

**Chauffage:** électrique pour la salle de bain, bois pour le gîte.

**Equipement ménager:** réfrigérateur, gazinière avec four électrique, micro-ondes, cafetière, barbecue, vaisselles, lave linge.

**Autres:** couettes et oreillers, tapis de bain, balai, seau, serpière, pelle et balayette, produits ménagers.

Un état des lieu d'entrée et de sortie sera réalisé.

Location de draps: 15 euros par lit double (à demander lors de la réservation),

(Vous avez la possibilité d'apporter les vôtres).

## 2/ PERIODE DE LOCATION

La période de location commence le .....à ..... heures, elle se termine le .....à .....heures.

Cette durée ne pourra être prolongée sans l'accord exprès et préalable du propriétaire.

## 3/ PRIX ET ARRHEES

La présente location est consentie moyennant le prix de ..... euros ....

Dont 50%, soit ..... euros..... , versés dès la signature des présentes à titre d'ahrrres.

Le solde du prix sera versé lors de la remise des clés au locataire.

Ce prix comprend l'ensemble des charges et consommation d'électricité, bois et eau.

## 4/ OBLIGATIONS DU LOCATAIRE

Le locataire s'engage:

- à respecter la capacité d'accueil de la location,
- à jouir paisiblement de l'habitation et à n'occasionner aucun trouble ou nuisance,
- à ne pas sous-louer l'habitation ou ne pas céder le présent contrat à un tiers,
- à ne pas loger d'animaux,
- à ne pas fumer à l'interieur des locaux,
- à avertir le propriétaire dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements,
- à respecter la destination de l'habitation et à ne lui apporter aucune modification,

-à autoriser le propriétaire ou un tiers mandaté par lui à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence en renonçant par avance à prétendre à une quelconque indemnité ou réduction du loyer de ce chef,

-à se conformer aux modalités de remise et de restitution des clefs de l'habitation convenues avec le propriétaire.

Le locataire certifie, par ailleurs, avoir vérifié que son propre contrat d'assurance couvre les risques de la location saisonnière ("garantie villégiature" de l'assurance multirisques habitation) ou s'engager à souscrire une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location.

## **5/ NETTOYAGE**

En fin de séjour, le locataire aura la possibilité de procéder à un nettoyage parfait du gîte en le faisant constater au propriétaire lors de la restitution des clefs, ou, le locataire aura la possibilité de demander au propriétaire de faire exécuter le nettoyage par un prestataire de service auquel cas le locataire paiera **60 € de plus au propriétaire.**

Fait en double exemplaire à Bertrichamps, le .....

**Le Propriétaire: " lu et approuvé, bon pour accord".**

**Le locataire:"lu et approuvé, bon pour accord".**

Auberge Heïdi -23 rue Jean Coltat- 54 120 Bertrichamps - 03 83 75 18 42 - 06 25 58 22 46 -

aubergeheidi@orange.fr

N° siret: 504 670 274 000 19 RCS NANCY